

# LA FORIE INFOS

**BULLETIN MUNICIPAL - JANVIER 2015**

## **VŒUX DE LA MUNICIPALITE**

Chers concitoyens,

Le Conseil Municipal vous souhaite une Bonne et Heureuse année 2015.

Nous pensons particulièrement à tous ceux qui ont traversé 2014 dans la souffrance.

L'année 2014 a été marquée par quelques changements, dématérialisation du secrétariat (voir détails en fin de bulletin), étude du PLUI (plan local d'urbanisme), mise en place des TAP (temps d'activités périscolaires). Il nous faut sans cesse nous adapter.

Nous remercions tous ceux qui œuvrent autour de nous notamment le personnel des services techniques, administratif et scolaire. A toutes et tous, nous présentons nos vœux les plus sincères.

Le Conseil Municipal.



En bas, de G à D, Michèle Di Marco, Claudie Grand, Alain Chantelauze, Jean-Marc Tarrit.  
Au milieu, de G à D, Sylvie Chezal, Michel Collin, Pascal Courtial.

En haut, de G à D, Michel Ferragne, Frédéric Collange, Anne Beldent, Cédric Durin.

## **GRANDES LIGNES DES DERNIERS CONSEILS**

16/09/2014 : Le Conseil Général accorde une subvention pour l'étude du périmètre de protection des captages d'eau potable.

Trois panneaux sont installés pour sécuriser les abords de l'école.

Une subvention est demandée dans le cadre du FIC (fond d'intervention communal) et de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) en vue du goudronnage du chemin communal allant à la Brousse (programme 2015).

23/10/2014 : Michèle Lamy devient adjoint administratif territorial titulaire.

La taxe d'aménagement est maintenue à 1% pendant 3 ans à compter du 1/1/15.

27/11/2014 : Des créances irrécouvrables sont admises en non valeur sur le budget général et le budget des eaux.

La commune octroie une subvention à l'école pour la visite des châteaux de La Loire en avril.

Les tarifs ont été fixés pour le columbarium à 260€ pour une concession de 15 ans, 400€ pour une concession de 30 ans et 750€ pour une concession de 50 ans (une case correspond à trois urnes, gratuité du jardin du souvenir).

Une convention est établie avec le centre de gestion pour la prévention des risques liés à l'hygiène et la sécurité pour le personnel communal.

## **COMITE DES FÊTES**

Nous cherchons toute bonne volonté pour renouveler le bureau et dynamiser notre village ! Si vous êtes intéressés, venez participer à la prochaine Assemblée Générale le vendredi 30 janvier 2015 à 18 h 30 à la cantine scolaire, toute suggestion sera bienvenue !

L'ordre du jour : présentation des démissionnaires, listing des membres actifs, modification des statuts et élection du Conseil d'Administration et du Bureau.

## **L'AMICALE LAÏQUE**

vous informe que sa marche annuelle aura lieu le 22 mars 15 et son vide grenier, comme d'habitude le premier mai.

## **BIBLIOTHEQUE**

Un local étant pressenti pour une éventuelle bibliothèque, quelqu'un serait-il intéressé pour donner deux ou quatre heures de son temps par semaine pour tenir la bibliothèque ?

Contactez la Mairie.



Visite de Mr Jean-Charles Jobart, Sous-préfet d'Ambert

**LES POMPIERS DE LA FORIE RECHERCHENT DES BENEVOLES, LES PERSONNES INTERESSEES SERONT LES BIENVENUES !  
N'OUBLIEZ PAS D'INSTALLER UN DETECTEUR DE FUMEE AVANT LE 8 MARS 2015 !**

## **RETRO EVENEMENTS EN IMAGES**



### **LEGENDE :**

En haut, passage du Père Noël à l'école et fresque sous le préau exécutée durant les temps d'activités périscolaires.

Cérémonie du 11 novembre 2014.

Repas des anciens.

\*\*\* PELE-MELE \*\*\* PELE-MELE \*\*\* PELE-MELE \*\*\* PELE-MELE \*\*\*

**INFO** : Depuis le premier janvier 2014, les cartes nationales d'identité sont valables 15 ans pour les personnes majeures. Les cartes délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 sont automatiquement valides 15 ans sans démarche à accomplir.

**ATTENTION** : Certains pays n'acceptent pas la carte nationale d'identité dont la date de fin de validité indiquée au verso est antérieure à la fin du séjour (même si elle est considérée par les autorités françaises comme étant toujours en cours de validité).

**LE RECENSEMENT A 16 ANS** doit avoir lieu dans les 3 mois qui suivent le 16<sup>e</sup> anniversaire auprès de la mairie de son domicile. Le jeune obtient ensuite une attestation de recensement demandée aux examens, concours et permis de conduire.

**LA DEMATERIALISATION EN MAIRIE** : C'est le remplacement des documents papiers et leurs traitements manuels en données informatiques et traitements automatiques facilitant les échanges entre les trois acteurs principaux, les ordonnateurs, les comptables du Trésor Public et les juges des comptes.

A La Forie, dans le cadre de la dématérialisation, l'inventaire de tout l'actif de la commune a fait l'objet d'une saisie informatique et chaque opération de la secrétaire est maintenant informatisée en vue d'un « bureau sans papier ».

## **ECOLE :**

Le matin, l'accueil a lieu dans la classe.

Pour les récréations aménagées, les enfants sont répartis sur 4 lieux, dans la grande cour, sous le préau, dans la salle d'arts plastiques et dans la salle des fêtes où leur sont proposées des activités différentes suivant le lieu (trottinette, dessin à la craie, lecture, jeux, dessin, foot...).

Dates importantes pour le programme culturel des enfants :

27 février, travail en classe avec l'artiste Tonio Escamez sur l'album des enfants de la terre (concert le 4/6).

27 mars, 20h30 concert en l'Eglise d'Ambert suite à l'écoute de la 3<sup>o</sup> symphonie de Beethoven avec Mme Clément en classe.

28 mai, jazz à la Scierie : la section des grands chante avec les écoles, collèges, lycées de Thiers et Ambert.

29 mai, pour les grands, la compagnie Intui'Sons à l'invitation des Jeunesses musicales de France et du Bief donne un spectacle où chaque jeune auditeur est invité à tendre l'oreille afin d'approcher l'attitude du spectateur.

28 novembre, spectacle avec le Bief : Aglaé au pays des malices et des merveilles.

Les enfants bénéficieront également de 3 séances de cinéma dans l'année.

**Pour info, les composteurs sont « au repos » durant l'hiver. Ils reprendront du service au printemps !**

**Civisme** : Les propriétaires sont priés de ne pas laisser divaguer leurs animaux domestiques sur la voie publique et de ramasser leurs excréments. Merci !

### **CONTACTER LA MAIRIE**

La mairie est ouverte : Mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h.

Mercredi et samedi de 8h30 à 12h.

Entretien avec le Maire ou un adjoint sur rendez-vous.

04 73 82 03 18 - mairie.la-forie@wanadoo.fr